

L'expertise scientifique vue de l'intérieur : le groupe de travail « Radiofréquences » de l'Afsset (2008-2009)

YANNICK BARTHE

Laboratoire
interdisciplinaire d'études
sur les réflexivités
Institut Marcel Mauss
EHESS — UMR CNRS 8178
10, rue Monsieur le Prince
75006 Paris
France
<yannick.barthe@ehess.fr>

Tirés à part :
Y. Barthe

Résumé. Si l'on dispose aujourd'hui d'un grand nombre de travaux en sciences sociales sur l'expertise scientifique, plus rares sont les témoignages apportés par les sociologues ayant participé eux-mêmes à une expertise scientifique sur un sujet controversé. C'est ce type de retour d'expérience que cet article entend apporter. Il propose une série de réflexions sur l'expertise scientifique à partir d'une expérience personnelle, la participation de l'auteur à un comité d'experts mis en place par l'ex-Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (Afsset) sur le thème des radiofréquences. Plusieurs aspects problématiques de l'expertise scientifique en situation de controverse sont abordés à partir de cette expérience concrète : le problème de la composition du groupe d'experts et la question du conflit d'intérêts, l'organisation du travail d'expertise au sein du groupe, les effets de la présence d'un observateur issu du milieu associatif, le rôle des sciences sociales dans ce type de comité, et enfin les différences qui caractérisent le travail d'expertise par rapport au travail de recherche scientifique.

Mots clés : expertise ; exposition environnementale ; rayonnement électromagnétique ; risque sanitaire ; sociologie.

Abstract

Scientific expertise from the inside: AFSSET Working Group on Radio-frequencies (2008-2009)

Although there is now a large amount of social science research on scientific expertise and expert groups, direct evidence by sociologists who themselves participated in scientific expert groups assessing controversial topics remain rare. This paper offers just this type of feedback. The aim is to analyse the production of scientific expert opinions based on personal experience: the author's participation as a sociologist in an expert committee set up by the former French Agency for the Safety of Health, the Environment and Work (AFSSET) on the topic of radio-frequencies. Several problematic aspects of these groups will thus be discussed from this concrete experience: the problem of the composition of the expert group, the issue of conflicts of interest, the organisation of the work within the group, the effects of the presence of an observer from an association, and the differences between performing scientific research and providing scientific expert opinions.

Key words: electromagnetic radiation; environmental exposure; expertise; health risk; sociology.

Article reçu le 16 juillet 2013,
accepté le 25 novembre 2013

Pour citer cet article : Barthe Y. L'expertise scientifique vue de l'intérieur : le groupe de travail « Radiofréquences » de l'Afsset (2008-2009). *Environ Risque Sante* 2014 ; 13 : 28-39. doi : 10.1684/ers.2013.0673

Ce texte propose une série de réflexions sur l'expertise scientifique à partir d'une expérience personnelle : d'octobre 2008 à septembre 2009, j'ai été amené à participer, en tant que sociologue, à un groupe de travail (GT) mis en place par l'ex-Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (Afsset) sur le thème des radiofréquences [1]. À cette occasion, j'ai dû abandonner la posture de l'« observateur neutre » habituellement adoptée par les sociologues pour participer, aux côtés de ceux qui sont d'ordinaire mes « objets d'étude », à la production d'un rapport d'expertise. Cette position engagée est généralement considérée comme un obstacle à l'analyse : elle priverait en effet le sociologue de la distance nécessaire lui permettant de comprendre la situation et d'en rendre compte de manière « objective ». Le retour d'expérience ici proposé repose au contraire sur l'idée que cette position ne présente pas que des inconvénients. Non seulement elle permet d'avoir accès à des informations qui sont habituellement peu ou pas accessibles mais, mieux encore, c'est précisément le fait d'être directement concerné, voire affecté, par certains problèmes qui permet, dans certains cas, de les identifier et d'en saisir les enjeux. Aussi, même s'il s'agit ici de produire un témoignage, d'exprimer un point de vue personnel, et non de faire état des résultats d'une enquête – d'où l'économie des références –, on veut croire que ce genre d'exercice n'est pas inutile pour comprendre en quoi consiste concrètement l'expertise scientifique et aborder certaines difficultés qu'elle rencontre dans les situations controversées.

Afin d'anticiper d'éventuels malentendus, il convient de préciser d'emblée que c'est un peu dans la nature de ce genre d'exercice d'insister sur les « aspects critiques » de cette expérience, ce qui pourrait donner à penser que l'expertise dont il est ici question ne fut qu'une longue succession de problèmes ayant eu pour résultat de nuire à sa qualité. En réalité il n'en est rien et, même si je ne suis pas en l'occurrence le mieux placé pour en juger, je considère pour ma part que l'expertise conduite par le GT « Radiofréquences » fut à la fois originale et largement à la hauteur de la situation. Les questions soulevées dans cet article mettent en exergue des difficultés qui ne sont pas propres à cette expertise particulière mais qui sont sans doute communes à toute expertise en situation de controverse. C'est pourquoi l'explicitation de ces difficultés est susceptible d'alimenter la discussion sur les processus d'expertise en général et d'y apporter des améliorations.

Rappelons qu'en 2008, la controverse sur la téléphonie mobile battait son plein. Les associations dénonçant les dangers du portable, des antennes-relais, ou des bornes Wi-Fi semblaient rencontrer un écho de plus en plus important dans l'espace public, et certaines décisions de justice commençaient à leur être favorables. Les inquiétudes et les interrogations étaient renforcées par la publication récente d'un rapport rédigé par des scienti-

fiques internationaux, le rapport « Bio-initiative », qui affirmait lui aussi l'existence d'effets sanitaires des radiofréquences, et plus exactement d'« effets biologiques non thermiques », hypothèse qui avait été rejetée jusque-là par la plupart des experts de la question. Pour le Gouvernement, il était par conséquent urgent de répondre à ces interrogations, d'où la commande à l'Afsset d'une « mise à jour » de l'expertise scientifique sur les radiofréquences. Mais la mise en place de ce groupe d'experts constituait également un enjeu en interne, tant pour l'Agence et sa nouvelle direction que, de manière plus générale, pour la crédibilité de l'expertise scientifique. En effet, les précédents rapports de l'Afsset sur le sujet avaient été fortement critiqués pour leur manque d'impartialité et d'ouverture scientifique. Et ils avaient finalement davantage contribué à alimenter la controverse qu'à l'apaiser. À travers la production de cette nouvelle expertise, il s'agissait aussi pour l'Agence de répondre à ces critiques et de tenter de rétablir l'autorité et la légitimité de ses avis. La pression était donc forte sur ce groupe de travail et c'est dans une situation très tendue qu'il fut mis en place.

Comment (et pourquoi) devient-on expert ?

Ce contexte explique en partie la composition du groupe. Afin de parer à toute attaque en termes de partialité, certains experts préalablement impliqués dans les travaux de l'Agence sur le sujet et connus pour leurs prises de position ouvertement hostiles aux « lanceurs d'alerte » furent écartés. Dans le même esprit, le groupe fut composé de manière à prévenir tout conflit d'intérêts. Ainsi, les candidatures¹ d'individus dont certaines recherches avaient été financées par les opérateurs de téléphonie mobile furent rejetées. Cette notion de « conflit d'intérêts » appelle plusieurs remarques.

Expert, oui, spécialiste, non

Tout d'abord, notons que le souci d'éviter les conflits d'intérêts conduit en pratique à distinguer assez nettement l'« expert » du « spécialiste », bien que les deux termes soient souvent confondus. En effet, compte tenu

¹ Selon la procédure adoptée pour la formation des groupes de travail au sein de l'Agence, chaque expert est en effet sélectionné après s'être officiellement porté « candidat » suite à un appel public à candidatures. Cette candidature fait l'objet d'un examen par le conseil scientifique de l'Agence, qui l'accepte ou la rejette au regard des compétences du candidat et d'autres paramètres tel que le risque de conflit d'intérêts.

du coût de certaines études et des modes de financement de la recherche sur ce type d'objets, et particulièrement de la recherche française, il est très rare que les chercheurs ayant mené des travaux sur le thème des radiofréquences n'aient pas été financés par des organismes industriels relevant de ce domaine. Il s'ensuit que les meilleurs spécialistes de la question, c'est-à-dire les chercheurs y ayant consacré une partie de leur carrière, ne peuvent pas être institués comme experts, sauf à assumer les risques de conflits d'intérêts. De ce point de vue, ce qui fait la qualité d'un expert, c'est bien entendu une compétence reconnue dans sa discipline d'appartenance, mais c'est aussi, paradoxalement, une certaine virginité à l'égard de la question traitée. Autrement dit, si l'on devient expert, c'est parfois parce que d'autres qui semblaient plus indiqués n'ont pas pu l'être.

On pourrait considérer que cette virginité initiale pose un problème en ce qui concerne la qualité des résultats de l'expertise mais, à dire vrai, ce n'est pas vraiment à ce niveau que les difficultés se présentent. En effet, un épidémiologiste, par exemple, est largement doté des compétences lui permettant d'analyser toute étude épidémiologique, et cela quel que soit l'objet traité. Il nous est même loisible de considérer au contraire que l'ignorance préalable du sujet traité est la garantie d'un regard neuf et plus ouvert sur les données, et est par conséquent un gage de qualité de l'expertise. En revanche, il est certain que le « coût d'entrée » dans le sujet sera alors plus important et que des efforts devront être consentis pour se familiariser avec la littérature spécialisée, avec certains paramètres techniques ainsi qu'avec les enjeux et acteurs de la controverse.

S'il n'a pas forcément d'incidence sur la qualité de l'expertise, le souci d'éviter les conflits d'intérêts et de valoriser au contraire un certain désintéressement a peut-être des conséquences qui peuvent être dommageables sur l'« offre d'expertise » : car il ne vient pas aisément à l'esprit que l'ignorance préalable d'un sujet puisse être une qualité requise pour intégrer un groupe d'experts. À la censure exercée à l'encontre de candidats présentant un risque de conflit d'intérêts vient alors s'ajouter l'autocensure de ceux qui, parce qu'ils ne se sentent pas suffisamment spécialistes du sujet, ne songent pas à faire acte de candidature. Ce risque de pénurie de l'offre d'expertise est d'ailleurs géré de manière informelle par les responsables de l'Agence, qui s'efforcent alors de mettre à profit les relations tissées avec la communauté scientifique pour solliciter des candidatures qui, du coup, n'ont rien de spontanées. Mais ces sollicitations ne permettent pas seulement de pallier la pénurie de candidats. Elles sont également le moyen pour les responsables de l'Agence d'équilibrer le groupe et de s'assurer que n'y règne pas la domination d'un mode de pensée unique.

Qu'est-ce qu'un « conflit d'intérêts » ?

La procédure visant à éviter les conflits d'intérêts n'est pas parfaite, loin de là. D'abord, elle vise uniquement les liens que les individus entretiennent avec des groupes industriels privés. Les organismes publics, quant à eux, y échappent. Ensuite, force est de constater que le plus grand flou entoure la notion d'« intérêt ». Car comment ne pas soupçonner des conflits d'intérêts lorsque certains membres du groupe sont connus pour avoir pris publiquement position dans la controverse sur les radiofréquences, participant à des débats souvent houleux et des polémiques parfois violentes avec les associations engagées dans cette controverse ? Comment ne pas concevoir qu'il puisse en résulter du ressentiment, de la frustration, voire de la colère, et ainsi la formation d'un « intérêt personnel » et d'une motivation particulière qui peuvent entrer en conflit avec l'intérêt général que réclame le travail d'expertise ?

En matière de conflits d'intérêts, comme souvent, il y a donc la lettre et l'esprit. Une chose est de prévenir les conflits d'intérêts sur le plan formel, une autre est de chercher à respecter l'esprit qui gouverne cette règle. Reconnaissons qu'une telle tâche n'a rien d'évident. Dans la mesure où les critères à retenir pour définir un conflit d'intérêts peuvent être multipliés, il est difficile d'imaginer une procédure étendue qui inclurait d'autres formes d'intérêt à l'expertise, comme celle qui consiste à utiliser une position d'expert pour faire triompher un point de vue *a priori* sur le sujet ou simplement une conception particulière de la science remise en cause dans d'autres espaces. Car de même que certains experts s'efforcent de renforcer leur crédibilité au sein du champ scientifique en cherchant des soutiens dans d'autres arènes, comme l'ont montré nombre de travaux en sociologie des sciences, de même d'autres experts viennent chercher au sein de « forums officiels » un surcroît d'autorité qui leur fait défaut dans d'autres forums et qui leur permettra de prendre le pas sur leurs « adversaires », qu'ils soient scientifiques ou non. Dans le cas du GT, il est apparu dès les premières réunions que la participation de certains membres semblait peu ou prou relever de ce cas de figure, ces derniers ne faisant d'ailleurs guère mystère de leur volonté, à travers cette expertise, d'en « découdre » avec les associations.

Ce type de conflits d'intérêts étant difficile à prévenir au moyen d'une procédure, c'est encore une fois de manière informelle que le problème peut être traité. En ayant la possibilité de solliciter certaines candidatures, la direction de l'Agence dispose d'une marge de manœuvre permettant de contrebalancer les effets supposés d'autres candidatures d'ores et déjà acceptées. Ce faisant, on notera que c'est toujours l'idée d'impartialité qui constitue l'horizon de ce bricolage implicite. Mais, le point mérite d'être souligné, cette impartialité n'est alors plus tant recherchée sur un plan individuel, à travers l'examen de chaque candidature sous l'angle de possibles

conflits d'intérêts, que sur un plan collectif, c'est-à-dire au niveau du groupe dans son ensemble. Dans ce cas, tout se passe donc comme si le caractère illusoire de la procédure visant à prévenir les conflits d'intérêts – dans le sens large donné ici à cette notion – était implicitement reconnu, obligeant à reporter sur le collectif la quête d'impartialité. Du même coup, il ne s'agit plus tant d'éviter les conflits d'intérêts, puisque ces derniers sont inévitables, que de les faire *varier* en composant le groupe de telle sorte que les intérêts en jeu s'annulent.

Parce qu'il demeure implicite, ce traitement de la question de l'impartialité au niveau collectif ne va pas sans poser question. En effet, si c'est au niveau collectif que l'impartialité est inévitablement recherchée, on peut s'interroger sur le maintien du critère du risque de conflit d'intérêts dans l'examen des candidatures individuelles. Car on ne voit plus très bien en quoi les risques de conflit d'intérêts qui caractérisent certaines candidatures présenteraient un caractère problématique dès lors qu'ils sont compensés par ailleurs. Une mesure simple consisterait donc à s'affranchir de ce critère du conflit d'intérêts au niveau individuel, ce qui permettrait d'éviter de se priver de certaines compétences pour ce motif. Mais, une telle mesure supposerait évidemment de rendre explicites certains critères de composition du groupe, comme celui de l'équilibre des points de vue supposés ou, si l'on préfère, celui des « intérêts » anticipés. Ce qui reviendrait à privilégier explicitement un modèle de l'expertise fondé sur le *contradictoire*.

Certes, en pratique, c'est déjà très largement ce modèle qui prévaut. Mais en réalité, les choses ne sont pas aussi simples et, dès lors que le modèle demeure implicite, le travail d'expertise n'est pas véritablement organisé de manière à respecter le principe du contradictoire. Ainsi, bien que le GT « Radiofréquences » ait été composé au moins en partie de manière à permettre l'expression de désaccords et à garantir une forme de pluralisme des modes de pensée, l'organisation du travail et des discussions qui se déroulèrent en son sein fut au contraire tournée vers l'évitement des désaccords et la production d'un consensus. C'est cette contradiction et les tensions qu'elle a occasionnées que l'on voudrait aborder à présent.

En quoi consiste le travail des experts ?

En quoi consiste le travail d'expertise ? Dans le cas du GT « Radiofréquences », il était constitué par deux activités principales : d'une part, fournir, en fonction de sa discipline ou de ses compétences, une contribution sur un aspect particulier de la question, laquelle contribution devait prendre place dans le rapport final après avoir été discutée collectivement et éventuellement

amendée par le groupe ; d'autre part, discuter du travail des autres contributeurs et éventuellement amender leur contribution.

Vous avez dit expertise « collective » ?

Une expertise comme celle réalisée par le GT « Radiofréquences » nécessite d'aborder un grand nombre de thèmes, et cela en un temps très court. C'est l'intérêt de multiplier les disciplines au sein du groupe, mais cela suppose également une répartition du travail. Cette répartition des tâches en fonction de thèmes préalablement définis conduit à s'interroger sur la nature collective de l'expertise. Car, en réalité, le collectif n'intervient qu'au moment de la présentation du travail réalisé par chacun en solitaire ou, dans le meilleur des cas, par binôme. Il en résulte une série de difficultés.

En premier lieu, cette répartition du travail ne favorise pas, on s'en doute, le respect du principe du contradictoire au niveau du recueil, de l'analyse, et de la synthèse des données. Le contradictoire repose en effet sur l'idée d'un contrôle réciproque, lequel ne peut pas intervenir ici puisque chacun travaille dans un premier temps sans contrôle. Une telle organisation est au contraire fondée sur un principe de délégation – le groupe déléguant à chacun de ses membres le soin de travailler, au nom du collectif, sur un aspect du dossier. Et la délégation réclame une confiance réciproque. Ainsi, plus l'expertise s'installe dans la durée, plus les occasions se multiplient qui viennent mettre à l'épreuve la confiance que l'on pouvait éventuellement accorder aux uns et aux autres au début de l'expertise.

Ces moments d'épreuve sont importants dans le sens où ils viennent révéler l'existence de points de vue préalables, jeter un doute sur certaines motivations et entamer l'impartialité dont pouvaient se prévaloir certains membres. Parfois, ces instants révélateurs peuvent paraître anodins et passer presque inaperçus : il s'agira par exemple, d'une remarque prononcée sur le mode de l'humour et de la dérision (par exemple, sur les associations, sur le principe de précaution, sur l'irrationalité des personnes se disant hypersensibles²) au détour d'une conversation ou dans les nombreux messages électroniques échangés au sein du groupe. Mais, il peut s'agir aussi d'événements plus explicites qui viennent semer le doute chez certains membres du groupe, comme ce fut le cas dans l'exemple qui suit.

En janvier 2009, on apprend qu'un colloque va être organisé à l'Assemblée nationale sur le sujet de l'impact sanitaire des radiofréquences. En réalité, ce colloque n'est pas organisé par l'Assemblée nationale, mais seulement par un député, Noël Mamère, en partenariat avec les

² Entendu au cours d'une réunion du GT : « Comme je le dis souvent, si le principe de précaution avait été inventé avant les couteaux de cuisine, on ne pourrait plus couper notre viande ! ».

associations engagées dans ce domaine. Clairement orienté, le colloque réunit la plupart des lanceurs d'alerte sur la question. Il s'ensuit de vives réactions au sein du GT, dont certains membres montent au créneau contre ce qu'ils considèrent comme une « *caution de l'obscurantisme* » de la part des parlementaires. L'un des membres du GT prend alors la tête d'une croisade et propose au groupe, par le biais de messages électroniques, une série d'initiatives (création d'un Collectif « sauvons la science », courrier en haut lieu, article dans *Le Monde*, faire annuler la journée pour cause majeure, etc.). Cette proposition n'est pas seulement faite aux membres du groupe mais, comme on peut le constater dans les e-mails, à un collectif beaucoup plus large regroupant d'autres chercheurs mais aussi des employés des opérateurs de téléphonie mobile et des membres d'une association luttant contre les « pseudo-sciences », lesquels participent activement aux échanges. Ainsi, cette opération révèle non seulement des proximités qui jettent quelques doutes sur l'impartialité de certains membres du GT, mais elle contribue également à enrôler l'ensemble du groupe dans la controverse, et ce aux côtés de certaines de ses parties prenantes. Tandis que certains membres du GT renchérissent dans les propositions d'intervention, d'autres se montrent au contraire beaucoup plus réticents et défendent la nécessité de se montrer, en tant qu'experts, impartiaux.

Quoi qu'il en soit, il est certain qu'au terme de ce genre d'épreuves, une certaine méfiance ne peut que s'installer au sujet de l'impartialité de certains membres du GT. Mais, là encore, puisque c'est au contraire de la confiance que réclame toute l'organisation du travail, cette méfiance ne peut guère s'exprimer, sauf à rompre le cadre de l'expertise. Bref, la situation devient vite intenable et il ne reste alors que deux attitudes possibles : soit faire preuve d'une certaine hypocrisie en « affichant » de la confiance tout en cultivant par-devers soi une méfiance et par conséquent une vigilance à l'égard du travail de certains, soit exprimer plus ouvertement des critiques, voire des divergences, au risque de mettre en péril le collectif.

Les difficultés de la critique et du débat contradictoire

Bien qu'elle soit tentante, cette seconde option n'est pas la plus facile. Le cloisonnement du travail supprime en effet la possibilité d'avoir des prises pour exprimer d'éventuelles critiques. Même si cela dépend bien entendu de la nature de la contribution, le travail réalisé par chacun des membres se présente comme une « boîte noire » qu'il est difficile de pénétrer et qui prive les autres membres de possibilités de discussion. Ainsi, lorsque le travail consiste à analyser plusieurs centaines d'articles scientifiques, il est difficile, sauf à refaire le même travail en parallèle – en supposant que l'on dispose des

compétences pour cela ! – de venir contester les résultats qui en sont présentés. Tout au plus peut-on interroger l'expert concerné sur la méthodologie qu'il a utilisée, sur la manière dont il a sélectionné les articles passés en revue, les mots-clés choisis, etc., mais il est en revanche impossible de vérifier la pertinence de la lecture qui en a été faite. Ainsi, lorsqu'un expert écarte certaines études pourtant publiées dans des revues à comité de lecture au motif qu'elles sont « méthodologiquement défailtantes », il n'est guère possible d'entrer dans le détail et par conséquent d'exprimer un avis divergent si ce n'est en faisant soi-même le travail. Pour atteindre un tel objectif, il faudrait imaginer une organisation du travail au moins par binôme, chacun des membres du binôme effectuant le même travail que son vis-à-vis et étant choisi de manière à rendre la contradiction possible. Ce ne fut pas le cas au sein de ce GT où, même quand des binômes étaient mis en place, le travail était partagé (et non mené en parallèle) en leur sein. De plus, aucun critère relatif au contradictoire n'a été avancé pour constituer ces binômes.

Mais, il est bien d'autres raisons qui rendent la critique et la discussion difficiles. Tout d'abord, le principe du contradictoire n'étant pas avancé comme un élément clé de l'expertise et de son organisation, la contradiction est d'autant plus délicate à apporter qu'elle apparaît d'emblée comme une remise en cause de l'intégrité de l'expert concerné. Toute question doit ainsi être formulée en usant de multiples précautions afin de ne pas froisser la personne concernée, laquelle tend à envisager la moindre remarque comme l'expression d'un manque de confiance à son égard. Les experts « questionnés » réclament souvent le renouvellement de la confiance qui doit leur être accordée, ce qu'ils obtiennent d'ailleurs le plus souvent.

La critique est non seulement perçue comme une remise en cause d'une confiance mutuelle mais aussi comme une non-reconnaissance du travail fourni. À cet égard, les tâches ne sont pas équivalentes au sein du groupe et certaines d'entre elles demandent à ceux qui s'en acquittent des efforts beaucoup plus importants que d'autres, ce que les experts concernés ne manquent d'ailleurs jamais de rappeler ou de faire comprendre. Or il va de soi que la quantité de travail fourni agit comme une espèce de « bouclier protecteur » face à des critiques éventuelles : comment mettre en question une contribution qui a demandé de tels sacrifices personnels ? Dans ces conditions, l'expression d'une critique est généralement plus « coûteuse » pour celui qui la porte que pour celui qui la reçoit, car elle revient à prendre le risque d'être désapprouvé par l'ensemble du groupe. Pour les mêmes raisons, il est beaucoup plus facile d'intégrer des éléments au rapport final que d'en retirer : en somme, une prime est d'emblée accordée au travail fourni, quelles que soient la qualité de ce travail et la pertinence des conclusions qu'il véhicule. Tandis qu'une contribution, quelle qu'elle soit, est considérée comme une valeur ajoutée au travail d'ensemble, les propositions de

correction, dès lors qu'elles ne sont pas seulement cosmétiques, sont jugées plus négativement. Ainsi, même si certaines contributions peuvent être discutées, contestées, amendées, il en restera toujours des traces substantielles dans le rapport et l'on ne peut guère proposer de supprimer toute une partie rédigée par un expert.

Dans un groupe comme le GT « Radiofréquences », soumis à un calendrier très strict et placé de ce point de vue sous pression de la part des commanditaires, l'expression de critiques et l'organisation d'une discussion systématique présentent également l'inconvénient de ralentir considérablement le travail et de retarder la production du rapport final. De ce point de vue, là encore, celui qui porte la critique prend le risque de se voir reprocher de chercher sans cesse « la petite bête », d'être stigmatisé comme « pinailleur », ou accusé de perdre de vue l'exigence d'efficacité. Le seul moyen d'éviter d'endosser ce rôle inconfortable est celui qui consiste en quelque sorte à « s'économiser », autrement dit à choisir ses moments d'intervention en opérant une hiérarchie parmi les points que l'on souhaiterait discuter ou pour lesquels on voudrait exprimer un point de vue divergent. C'est donc un compromis qui s'opère en pratique : la critique, pour avoir une certaine portée et ne pas trop braquer le groupe, doit se concentrer sur certains aspects jugés essentiels tandis que d'autres points, tout aussi discutables mais de moindre importance, seront en quelque sorte « concédés » à la bonne marche du travail. Aussi le consensus qui semble entourer certains aspects du rapport n'est-il parfois qu'apparent. Il reflète moins un accord général qu'un pacte tacite de silence permettant d'avancer et de réserver la discussion à des passages du rapport jugés plus problématiques ou plus visibles comme peuvent l'être par exemple les conclusions ou le résumé.

Comme on le voit, l'expression d'un doute, voire d'une critique, est largement perçue comme un dysfonctionnement et non comme un exercice faisant partie intégrante du travail d'expertise collective. La critique vient rompre une certaine harmonie dans le groupe qui, bien que largement factice, est présentée comme la clé de voûte d'une expertise réussie. Les discussions sont certes encouragées mais elles semblent surtout avoir pour but de chasser les malentendus éventuels et de produire un accord. En d'autres termes, c'est le consensus qui est valorisé, et non le conflit. À cet égard, le rôle du président est essentiel. Il lui revient de valoriser les divergences, de les encourager et de les exploiter, ou au contraire de les prévenir et de les minimiser. L'un des procédés fréquents permettant de minimiser, voire de nier, les désaccords, consiste à les rabattre sur des problèmes de « communication » interdisciplinaire, les ramener à des malentendus, là où il s'agit en fait de divergences de fond qui transcendent d'ailleurs largement les disciplines. C'est du reste l'un des enseignements que l'on peut tirer de ce type de groupe multidisciplinaire : les divergences qui

peuvent s'y exprimer résultent moins des différences de « culture » entre disciplines scientifiques que des différences dans les conceptions, propres à chacun, de ce que doit être une expertise juste et « pertinente ».

Dans la mesure où les divergences sont sans cesse minimisées, il faut redoubler d'efforts pour qu'elles soient entendues et comprises en tant que telles, ce qui revient le plus souvent à dramatiser la situation : le seul moyen, en effet, de faire entendre une critique est de créer un conflit ouvert. Ce qui veut aussi dire être prêt à en assumer les conséquences. Or, quoi qu'on en dise, il n'est jamais aisé de créer du conflit au sein d'un groupe dont les membres sont par ailleurs tout à fait courtois et sympathiques. Pour celui qui en est à l'origine, le coût psychologique du conflit ne fait aucun doute. Ce coût est d'autant plus important que la procédure de validation du rapport au sein du GT³ ne permet pas de traiter facilement ces conflits et que ces derniers ont par conséquent toutes les chances de se transformer en discussions interminables et souvent pénibles. En effet, chose étonnante, au sein du GT « Radiofréquences » il n'y avait pas la possibilité d'émettre des réserves sur une partie du rapport tout en validant le reste. L'expression de réserves, même si celles-ci portaient sur des points minimes, condamnait donc leur auteur à ne pas valider l'ensemble du travail, et à se désolidariser ainsi du collectif. Par exemple, aucun vote n'est venu sanctionner, les unes après les autres, les différentes parties du rapport. Une telle procédure, simple et dont on peut dire qu'elle a fait ses preuves, aurait sans doute l'avantage de sortir du « tout ou rien », et de permettre l'expression de divergences sans pour autant les dramatiser à l'extrême.

Comme on peut s'en douter, les situations de face-à-face augmentent le coût psychologique associé à la formulation de critiques et au conflit. Aussi, n'est-ce pas forcément au cours des réunions mensuelles du GT⁴ que les divergences peuvent le plus facilement s'exprimer. Peut-être est-ce l'une des raisons qui permet d'expliquer l'intensité des échanges électroniques parmi les membres du groupe. Pour ma part, j'ai recensé environ 900 mails relatifs au GT « Radiofréquences » au cours de cette expertise ainsi que pendant les quelques mois qui ont suivi la remise du rapport final. Aussi si les réunions sont espacées, rares sont les jours qui permettent de « sortir » de l'expertise, et il convient de ne pas sous-estimer

³ Il s'agit ici de la validation « interne » du rapport par les membres du GT, car selon la procédure mise en place par l'Afsset, ce rapport du GT fait ensuite l'objet d'un examen par le comité d'expertise scientifique permanent concerné (CES), dont le GT tient son mandat. C'est au CES d'adopter (ou non) le rapport et de le transmettre à la direction de l'Agence qui rédigera ensuite un avis.

⁴ Sur toute la période, le groupe s'est réuni quatre fois pour une séance d'une journée, et neuf fois pour des séances de deux jours consécutifs, soit en moyenne au moins une fois par mois.

l'accaparement que constitue la participation à ce type de groupe de travail. Le courrier électronique permet bien entendu d'échanger des informations utiles pour la rédaction du rapport, mais c'est également l'occasion de commenter l'« actualité des radiofréquences » et de lancer des discussions qui n'ont pas trouvé place au cours des réunions. La distance que la messagerie électronique procure autorise alors une plus franche expression des désaccords et le ton des échanges y est souvent plus vif. À cela s'ajoutent des échanges plus privés, par exemple entre quelques membres s'étant découverts une convergence de vue, qui sont l'occasion de revenir sur les réunions ou sur des aspects jugés problématiques de l'expertise. En somme, l'e-mail se présente comme une sorte de soupape de décompression, qui permet non seulement de sortir de la retenue qui caractérise les échanges de face-à-face mais aussi de tisser des liens de solidarité, voire d'amitié, avec certains membres du collectif. Ces liens interpersonnels sont d'ailleurs souvent ce qui permet, le moment venu, de vivre de manière plus apaisée les tensions qui se révèlent au sein du groupe.

Mais, dans le cas du GT « Radiofréquences », une autre raison explique la place occupée par les échanges électroniques dans le travail d'expertise et dans la vie du groupe. Il s'agit d'un aspect de cette expertise que je n'ai pas encore eu le loisir d'évoquer, à savoir la présence d'un « observateur » associatif.

Qu'observe l'« observateur » ?

Il n'est guère utile de revenir ici sur le processus qui a conduit les responsables de l'Afsset à proposer aux associations de nommer un représentant commun afin de jouer le rôle d'« observateur » du déroulement des travaux du GT « Radiofréquences ». Cette démarche, associée à une volonté de transparence, est rappelée en introduction du rapport final ([1], p.15) et, dans ce même rapport, trois paragraphes y sont consacrés ([1], p.54).

Voici la manière dont cette initiative a été présentée :

« Le manque de transparence ainsi que l'existence d'éventuels conflits d'intérêts sont les deux reproches les plus communément adressés à l'expertise, et les précédents rapports de l'Afsset relatifs à la téléphonie mobile ne furent pas indemnes de critiques à ce sujet. Soucieuse de répondre à ces critiques, l'Afsset a proposé aux associations de désigner parmi leurs membres un « observateur » qui, bien que n'étant pas membre du groupe d'experts, pourrait suivre au plus près son travail en assistant à toutes les réunions ainsi qu'aux auditions. Bien qu'il n'ait pas été autorisé à participer aux choix effectués au cours de l'expertise ni à voter sur le contenu du rapport, cet observateur a eu la possibilité à tout moment de livrer son point de vue

ou encore de poser des questions aux personnes auditionnées, ce dont il ne s'est pas privé. »

Lors de la première réunion du GT à laquelle j'ai assisté, cet observateur n'avait pas encore été nommé. Mais l'initiative fut annoncée et discutée. Dans un premier temps, elle fut accueillie avec méfiance par la plupart des membres du groupe, notamment par ceux qui avaient eu auparavant l'occasion de participer à des débats avec des représentants associatifs. Il est vrai que cette initiative laissait planer un doute sur le rôle de cet observateur. Ses droits et obligations étaient flous, d'autant plus qu'ils avaient été définis au cours de discussions externes au groupe, c'est-à-dire entre le conseil scientifique et la direction de l'Agence, et les associations. À dire vrai, son rôle semblait également flou pour lui-même, tant il est vrai que la frontière entre l'observation et la participation, ne serait-ce que sous forme de commentaires ou suggestions, n'est pas facile à tracer. Le temps n'a rien arrangé à l'affaire puisqu'au fil des réunions, une familiarité s'est inévitablement installée entre l'observateur et le groupe d'experts. Même si la méfiance de certains à son égard a été maintenue, force est de constater que l'observateur a « joué le jeu », ne se contentant certes pas d'observer, mais restant discret lorsque la discussion devenait plus vive et qu'il s'agissait de trancher certains points délicats. Dans ce contexte plutôt apaisé, le rappel strict de la procédure, comme par exemple l'interdiction pour l'observateur d'avoir accès à certains documents discutés en réunion, devenait quelque peu absurde et ne manqua pas de créer un malaise.

Cependant, une question peut être soulevée à propos de cette proposition d'observation du GT. Pourquoi, en effet, s'être limité à un représentant associatif et ne pas avoir symétriquement invité les opérateurs, c'est-à-dire la partie adverse dans cette controverse publique, à désigner eux aussi un observateur ? Après tout, ne faire cette proposition qu'aux associations aurait pu être mal interprété, y compris par les associations elles-mêmes : l'argument aurait en effet pu être avancé selon lequel, si l'Agence *n'avait pas besoin* de faire cette proposition aux opérateurs, c'est que ces derniers étaient, d'une manière ou d'une autre, déjà représentés au sein du groupe. Lors de la première réunion du groupe, la proposition a d'ailleurs été faite d'élargir cette invitation d'observation à d'autres acteurs de la controverse. Mais elle n'a pas été retenue, l'un des membres du GT tranchant les débats par cette réplique : « *On n'est pas dans un tribunal !* » C'est pourtant ce principe de symétrie qui a gouverné les auditions organisées par le GT, pour lesquelles un grand soin a été porté au respect d'un certain équilibre entre les acteurs.

Dans le rapport, il est par ailleurs indiqué que :

« La présence d'un observateur issu du milieu associatif est sans conteste un signe fort d'ouverture à la société et une garantie concernant la transparence

de l'expertise. L'avantage de ce type d'initiative – du moins faut-il l'espérer – est de contribuer à démythifier le travail d'expertise en donnant à voir son élaboration concrète, ses inévitables tâtonnements, les difficultés rencontrées, le travail parfois considérable qu'impose l'évaluation de la littérature scientifique, les critères sur lesquels reposent certains des choix effectués au cours du processus et enfin les débats et les éventuels désaccords que ne manquent pas de susciter certaines questions au sein du groupe. »

Avec le recul, on peut considérer que la présence d'un observateur tout au long de l'expertise fut déterminante pour la réception du rapport. Si ce dernier fut globalement bien accueilli, ce n'est en effet pas seulement en raison de la nature de ses conclusions et, dans l'avis de l'Agence, de la reconnaissance de l'existence d'incertitudes devant conduire à poursuivre les recherches. C'est sans doute aussi parce que cet accès concret à l'expertise a conduit à sortir de la rhétorique d'un « complot » fomenté par la science « officielle » en lien avec les industriels. Ce qu'a pu observer l'observateur, en définitive, ce n'est pas seulement le mode de travail des experts mais aussi les tensions qui ont traversé le groupe, lesquelles venaient chasser le mythe d'une « science officielle » univoque. Cependant, si l'observateur a pu constater l'existence de divergences d'appréciations, ce n'est qu'au bout d'un certain temps, après s'être en quelque sorte fait oublier ou, ce qui revient au même, après s'être fondu dans le décor de l'expertise. En effet, lors des premières réunions, la présence de l'observateur a plutôt conduit les membres du groupe à faire preuve de retenue et à déplacer le lieu des discussions. Comme l'indique clairement le rapport :

« On notera cependant que le fait d'intégrer un observateur ne présente pas que des avantages en ce qui concerne le bon déroulement d'une expertise. L'observateur, en participant d'une certaine manière aux débats sans se sentir pour autant engagé par les avis qui peuvent en résulter, occupe une position particulière qui peut être mal comprise ou mal perçue par les autres membres du groupe. Cette présence peut conduire à restreindre la liberté de ton des échanges et inciter les participants à poursuivre leurs débats en dehors des réunions et de façon moins exposée, par exemple dans le cadre de discussions informelles ou par le biais du courrier électronique. On retrouve ici le problème classique des effets ambivalents de la transparence de l'expertise. »

Parallèlement aux raisons qui ont été mentionnées précédemment, il semble évident que la présence de l'observateur a favorisé, au moins dans les premiers temps, un certain éclatement des lieux de l'expertise. Dans la mesure où les réunions du groupe, sans être publiques, se présentaient néanmoins comme une « scène » exposée au regard d'un observateur suspect,

les membres du GT ont constitué grâce au courrier électronique ce qu'il faut bien appeler une « coulisse ». La nécessité de développer un mode d'échanges plus relâché et plus vif à l'abri de ce regard extérieur dit bien aussi le statut qui est conféré au conflit. Si pour beaucoup l'expression des divergences paraît inévitable voire indispensable à la qualité du travail, l'image qu'il s'agit de véhiculer à l'extérieur doit cependant être celle d'un collectif harmonieux et consensuel car c'est là ce qui fonderait la crédibilité de l'expertise.

À quoi servent (ou pourraient servir) les sciences sociales ?

Parallèlement à la présence d'un observateur, l'autre grande innovation du GT « Radiofréquences » fut d'avoir associé au travail d'expertise plusieurs représentants des sciences humaines et sociales. Alors que ces disciplines sont généralement convoquées à la marge de l'expertise scientifique, l'originalité du GT a été de ce point de vue de conférer à leurs représentants un statut de membre à part entière, pouvant à ce titre intervenir sur tous les aspects de la question et participer pleinement aux discussions.

Cependant, si la plupart des membres du groupe, de même que les responsables de l'Agence, n'ont eu de cesse de se féliciter de cette ouverture disciplinaire, en la présentant un peu rapidement comme une autre forme d'ouverture de l'expertise à la société, la participation des sciences humaines et sociales à ce comité a largement reposé, comme c'est souvent le cas, sur un malentendu.

Ce malentendu est d'abord le résultat d'une méconnaissance de ce que sont les sciences sociales, de leurs méthodes de travail, de leurs débats, des courants théoriques qui les traversent. Certes, on ne peut pas réclamer de personnes extérieures aux sciences sociales d'être versées dans les approches qui les caractérisent. Néanmoins, force est de constater que c'est souvent une asymétrie qui caractérise le dialogue interdisciplinaire : là où les représentants des sciences sociales qui participent à un comité d'experts font généralement l'effort de s'approprier certaines démarches ou certains raisonnements, comme ceux qui caractérisent l'épidémiologie ou la biologie, l'inverse n'est pas toujours vrai : en dépit d'invitations répétées, rares sont les experts du GT qui ont eu la curiosité, par exemple, de se pencher sur des articles publiés dans des revues de sciences sociales, et cela même si ces publications concernaient des thèmes intéressants l'expertise en cours, comme les controverses sociotechniques, le principe de précaution, les mobilisations collectives ou encore... l'expertise scientifique !

Cette méconnaissance conduit à envisager les sciences sociales comme une seule et même « discipline »

ayant pour objet le « social », le social étant alors défini de manière réductrice comme tout ce qui concerne le « public », la perception des risques, l'irrationalité, etc. Bref, les sciences sociales sont alors rapprochées des sondages d'opinion ou, dans certains cas, d'une espèce de psychanalyse sociale. Au cours de l'expertise sur les radiofréquences, les représentants des sciences sociales se sont ainsi vus à plusieurs reprises définir ce que devait être leur objet par les autres membres du groupe : la « déviance » qui, selon certains, caractérisait la trajectoire de certains scientifiques « dissidents » et des « tireurs d'alerte », les médias et leur attrait pour le sensationnalisme, les perceptions biaisées des risques sanitaires liés à la téléphonie mobile, les attentes du public, la manipulation de l'opinion orchestrée par les associations, etc. Les représentants des sciences sociales étaient ainsi placés en position à la fois de porte-parole du public et de « médecins du social ».

On ne peut malheureusement pas, dans le cadre restreint de cet article, développer tout ce que suppose cette vision des sciences sociales ainsi que les effets pervers (et politiques) qui en résultent. En attendant de pouvoir le faire – exercice qui serait fort utile et qui pourrait être mené collectivement –, on se contentera de formuler trois rappels :

- premièrement, les sciences humaines sociales ne sont pas une « discipline ». Il y a autant de distance entre le travail que peut mener un psychologue expérimental et celui qui est conduit par un sociologue des sciences, par exemple, qu'entre un physicien nucléaire et un biologiste. Il faudrait donc commencer par chercher à saisir les différences d'approches qui caractérisent ces disciplines et par conséquent différencier les apports qui peuvent être les leurs dans le cadre d'une expertise collective ;
- deuxièmement, les sciences sociales ne sont pas des sciences comme les autres. Si, comme toute science, elles reposent sur l'accumulation de données issues du « terrain », leurs résultats se présentent comme des modes de problématisation de la réalité plus ou moins robustes. Tout cela pour dire que dans ces disciplines, le pluralisme y est sans doute davantage toléré que dans d'autres disciplines – ce qui n'empêche pas, bien au contraire, les débats ayant pour but de faire triompher un point de vue. Du même coup, il faut avoir conscience que tous les travaux issus de ces disciplines qui se présentent comme des travaux scientifiques comme les autres – je pense notamment aux travaux de psychologie expérimentale – cherchent avant tout à « faire science », mais n'ont rien de « scientifique » au sens où peuvent l'entendre les représentants des sciences dites « dures ». C'est pourtant souvent la manière dont ils sont perçus par les scientifiques d'autres disciplines, qui ont un penchant marqué pour les travaux qui ressemblent à ce qu'ils considèrent comme de « vraies » publications scientifiques, ce qui explique leur attrait pour les études quantitatives, par exemple, au détriment de la sociologie qualitative ;

- troisièmement, ce pluralisme fait que les sciences sociales se caractérisent par différentes approches théoriques, et même par différentes conceptions de ce que doivent être les sciences sociales. Ainsi, si certains acceptent une définition que l'on pourrait dire « territorialisée » des sciences sociales (les sciences sociales portent sur le public et sur tout ce qui ne relève pas, au fond, de la science des autres disciplines), d'autres envisagent plutôt les sciences sociales comme un regard particulier et une forme de problématisation pouvant concerner tout « objet ». Selon cette seconde approche, les sciences sociales ne portent pas forcément sur le « public » et sa prétendue irrationalité, mais tout aussi bien sur les instruments de calcul des risques, sur l'organisation de l'expertise, sur les croyances des experts, sur les effets des sciences sociales elles-mêmes, etc. Ainsi, dans cette seconde version, le sociologue pourra par exemple s'intéresser aux présupposés politiques qui traversent une approche en termes de « perception du risque » (à savoir l'idée, par exemple, que les controverses ont pour cause des biais de perception et non le risque lui-même, ce qui revient à dire que le risque importe peu, et que là n'est pas la question, etc.).

On comprend en quoi ces différentes approches ne sont guère « complémentaires » : elles ne se situent pas au même niveau, n'ont pas les mêmes objets, et reposent sur une épistémologie totalement différente. C'est pourquoi il n'est pas surprenant que de profonds désaccords se soient exprimés entre les trois représentants des sciences sociales au cours de l'expertise radiofréquences⁵.

Ces remarques permettent de reformuler le titre de cette section. Car avant de se poser la question de savoir à quoi servent les sciences sociales dans un comité d'experts comme le GT « Radiofréquences », il s'agit de se demander à quoi on veut qu'elles servent. Si les sciences sociales sont conçues comme une manière de connaître les « attentes de la société », je considère – mais c'est là une opinion personnelle, j'en conviens – qu'elles ne servent pas à grand-chose. En quoi, en effet, est-ce utile pour une expertise visant à statuer sur les éventuels dangers sanitaires de la téléphonie mobile de savoir que x % des français redoutent ces dangers ? La réponse à cette question devrait-elle modifier les énoncés produits par l'expertise ? Si oui, cela signifierait alors que l'expertise n'est rien d'autre qu'un instrument au service d'une politique de communication. À la limite, on peut concevoir que l'inquiétude vis-à-vis d'une technologie puisse être considérée comme une énigme à résoudre (pour les sciences sociales) dès lors qu'il existe un consensus scientifique sur le fait que cette technologie

⁵ Outre un sociologue, le groupe comprenait une psychologue ainsi qu'un spécialiste de l'information et de la communication sur les risques, tous trois étant chargés de porter leur attention aux « préoccupations de la société civile ».

ne présente aucun danger. Mais, précisément, nous sommes rarement dans cette situation : l'organisation d'une expertise sur un sujet trouve souvent sa raison d'être dans le fait qu'il n'y a justement pas de consensus scientifique, qu'il y a des controverses, et que nous sommes face à des incertitudes.

Dans ce type de situation, on peut concevoir l'utilité des sciences sociales d'une autre manière. Les sciences sociales peuvent contribuer à la qualité de l'expertise en introduisant de la réflexivité, c'est-à-dire en pointant, au cours du travail, des problèmes, en clarifiant certains enjeux et en analysant l'expertise en train de se faire. La capacité de problématisation des sciences sociales permettrait ainsi de construire une *expertise réflexive*, qui s'interroge sur sa propre pratique et qui explicite ses propres difficultés. En somme, les sciences sociales pourraient être envisagées comme des instruments de réflexivité ou encore, pour reprendre l'expression de la sociologue américaine Sheila Jasanoff, comme des « *technologies d'humilité* [2, 3] ».

S'engager sur la voie d'une telle expertise réflexive suppose bien entendu d'intégrer des représentants de sciences sociales partageant cette approche, mais aussi de s'assurer que l'ensemble des experts y est également réceptif. Ce qui repose la question de la composition du groupe et de l'« offre d'expertise ». Or, dans le domaine des sciences sociales, cette offre est singulièrement réduite. L'apport des sciences sociales tel qu'on vient de l'envisager suppose un investissement important et que ne sont pas forcément prêts à consentir les sociologues qui seraient les plus appropriés pour mener un tel travail. Dans ces disciplines, le travail d'expertise n'est pas valorisé, c'est même le contraire : il est perçu comme une entorse à la vocation critique des sciences sociales. Seule une réflexion sur la valorisation de l'activité d'expertise, en termes de reconnaissance académique, de carrière scientifique et de publications, pourrait mettre fin à cette situation. Faute d'un tel « intérêt », l'offre d'expertise dans le domaine des sciences humaines et sociales a de fortes chances de rester limitée. Du même coup, dès lors qu'ils ne se sont pas confrontés au travail concret de l'expertise scientifique, les sociologues, dans leur grande majorité, méconnaissent en quoi consiste le travail des experts et les difficultés qui y sont associées.

Qu'est-ce que l'expertise ?

À dire vrai, les experts ne savent pas toujours, eux non plus, ce qu'est une expertise scientifique. C'est sur ce point que l'on voudrait conclure, en évoquant les nombreux malentendus qui résultent du flou qui entoure la mission confiée à un tel groupe d'experts. Ces malentendus sont notamment à l'origine du conflit qui a opposé, après la publication du rapport et la présenta-

tion de l'avis de l'Agence, plusieurs membres du groupe à la direction de l'Afsset.

Pour ce faire, il peut être utile de partir d'une définition minimale à peu près consensuelle de l'expertise : l'expertise est une formulation de connaissances destinée à s'insérer dans un processus décisionnel. L'expertise se situe donc « *entre savoir et décision* », pour reprendre le titre d'un petit livre qui a connu son heure de gloire [4] ; ce n'est ni de la science, ni de la politique ou, ce qui est une autre manière de voir les choses, c'est à *la fois* de la science et de la politique. Cette définition simple de l'expertise est en réalité mal comprise par la plupart des scientifiques, lesquels semblent éprouver les plus grandes difficultés à faire la distinction entre un travail scientifique et un travail d'expertise. Du reste, rien n'est fait pour les y aider.

L'expertise n'est pas (seulement) de la science

« *Nous, on fait de la science* », « *en tant que scientifique, je ne peux pas accepter cela* », « *telle étude n'est pas scientifique, la preuve : elle n'a pas été répliquée* », « *on est des scientifiques, il faut qu'on reste droit dans nos bottes* » : on pourrait multiplier les exemples de ces rappels incessants qui sont venus ponctuer les réunions du GT « Radiofréquences » et qui viennent témoigner d'une incompréhension profonde de la situation d'expertise. Car un scientifique placé en *situation d'expertise* ne fait pas de la science, il fait de l'expertise ; autrement dit, conformément à la définition qui vient d'être rappelée, il se doit de formuler des connaissances en sachant que ces connaissances devront s'intégrer à un processus de décision. La distinction est d'autant plus difficile à réaliser que la nature du travail, parfois, paraît similaire : par exemple, que l'on réalise une méta-analyse en vue d'une publication scientifique ou pour l'intégrer à un rapport d'expert, la nature du travail ne change pas fondamentalement. Et pourtant cela n'a rien à voir car le cadre de l'expertise oblige à penser à la décision, et donc à penser à l'utilité de la connaissance du point de vue d'une politique particulière.

Ce paramètre doit conduire à interpréter de manière différente la littérature existante, voire à appliquer des critères d'appréciation différents en fonction de l'intérêt que peut constituer telle ou telle connaissance pour la décision, même si cette connaissance n'est pas stabilisée. Par exemple, tel rapport scientifique, même s'il n'a pas encore fait l'objet d'une validation sous la forme de publications dans des revues à comité de lecture, pourra, au nom des impératifs de l'expertise, être néanmoins pris en compte dans l'examen des connaissances disponibles. De même, telle étude, bien qu'elle n'ait pas été répliquée, pourra apporter tel enseigne-

ment ou permettre de poser certaines questions utiles au regard de ce qui est attendu de l'expertise. C'est ce type de démarche, légèrement décalée par rapport à la stricte démarche de recherche scientifique, qu'ont souvent du mal à adopter les experts.

À leur décharge, la démarche qu'il convient d'adopter dans le cadre d'une expertise ainsi que les différences qui la caractérisent par rapport au travail de recherche scientifique, est rarement explicitée par les commanditaires et, dans le cas du GT, par la direction de l'Agence. Au contraire, le discours à cet égard est très ambigu, voire contradictoire. D'un côté, il est demandé aux experts de prendre de la distance avec la controverse publique, de se comporter en scientifiques sans se préoccuper outre mesure des aspects décisionnels : c'est alors la sacro-sainte séparation entre évaluation et gestion du risque qui est rappelée comme un impératif catégorique, laquelle trahit d'ailleurs une incompréhension fondamentale de ce que doit être une expertise. Mais d'un autre côté, le processus et le contexte dans lesquels s'insère l'expertise sont omniprésents, ne serait-ce que dans le *timing* serré généralement imposé aux experts, qui vient rappeler la présence du commanditaire, ou encore dans les commentaires de certains « événements » (telle initiative gouvernementale, associative, tel procès, etc.). Il est possible de reformuler cette contradiction fondamentale de la manière suivante : la direction de l'Agence, quant à elle, cherche à émettre des avis qui puissent réellement être considérés comme des avis d'experts, c'est-à-dire qui répondent à des nécessités décisionnelles. Mais pour cela, elle met en place des groupes de travail en les invitant paradoxalement à ne pas se mettre *en situation d'expertise*, en les protégeant de la contrainte décisionnelle, du contexte, voire d'elle-même, et ne leur donne pas la possibilité de *s'approprier* sa conception de l'expertise dans ces domaines.

Cette contradiction a au moins deux conséquences importantes. Tout d'abord, puisqu'il y a été invité, le groupe se pense comme étant totalement indépendant de la direction de l'Agence qui aura pourtant à formuler l'avis final, et non comme étant à son service. Ainsi, le rappel de certaines contraintes – par exemple les échéances – est rapidement considéré comme une entrave injustifiée et incongrue, comme si le travail réalisé par le groupe était considéré comme une fin en soi, la finalité que constitue la formulation de l'avis de l'Agence étant reléguée au second plan. Le groupe s'étant largement autonomisé, et cela au profit d'une démarche scientifique ayant perdu de vue l'expertise, l'avis formulé par l'Agence à l'issue du GT, en insistant sur les incertitudes ou sur certains résultats, ne pouvait apparaître aux yeux de certains membres qu'en décalage avec le rapport du GT, voire être considéré comme une déformation des conclusions auxquelles étaient parvenus les experts. Ce point de vue était loin d'être partagé au sein du groupe, et c'est sans doute ce qui explique la

« révolte » orchestrée par certains de ses membres à l'issue de l'expertise, qui ont fait connaître publiquement leurs désaccords avec l'avis de l'Afsset, en accusant plus ou moins la direction d'avoir dénaturé les conclusions du groupe⁶.

Ensuite, seconde conséquence importante, cette contradiction place les agents de l'Afsset qui participent au GT, sans pour autant faire partie des experts nommés, dans une situation très inconfortable. Ces derniers ont en effet un pied à l'intérieur du groupe, et un pied à l'extérieur, ce qui, au fil du processus d'autonomisation et au fur et à mesure qu'une distance s'installe entre le GT et la direction de l'Agence, rend leur position quasi intenable. Chargés de rappeler certaines contraintes propres à l'expertise et à la politique de l'Agence, d'un côté, et s'efforçant de transmettre à la direction les doléances du groupe, de l'autre, les agents de l'Afsset doivent sans cesse déployer des talents de négociateurs, ce à quoi ils ne sont pas forcément préparés ni formés et ce qui vient alourdir considérablement leur charge de travail et la pression qui pèse sur leurs épaules. Cette position inconfortable est également celle du président du groupe, en tant qu'interlocuteur privilégié de la direction de l'Agence. De telles difficultés auraient pu être évitées, ou en tout cas atténuées, si la mise en place du groupe avait été précédée d'un travail visant à expliciter les liens entre le groupe et l'Agence – en rappelant au passage la dépendance de l'un vis-à-vis de l'autre –, et ce qui était attendu de cette expertise. Pour cela, il aurait fallu que les responsables de l'Agence clarifient leur conception de l'expertise dans ces domaines.

Quelle conception de l'expertise ?

Les conflits qui ont suivi la remise du rapport ne tiennent en effet pas qu'à un malentendu sur les rôles respectifs du GT et de la direction de l'Agence. Ils tiennent également à un jugement sur la pertinence de l'avis et plus généralement à des conceptions divergentes du rôle que doit jouer l'expertise scientifique dans ces domaines. C'est le rapport à l'incertitude qui est ici en jeu, et du même coup, le rapport entre la science et la décision. À cet égard, le cas du GT « Radiofréquences » et de ses suites, qui ont vu certains membres se désolidariser de l'avis rendu par l'Afsset sur le sujet, n'est qu'une illustration supplémentaire d'un conflit qui oppose aujourd'hui deux grandes approches de la décision en contexte incertain. Pour le dire rapidement, il y a d'un côté ceux pour qui les décisions qui peuvent être prises à propos de certaines technologies doivent reposer sur des certitudes scientifiques, et en l'occurrence des risques avérés, et, de l'autre, il y a ceux pour

⁶ La lettre de l'Académie nationale de médecine 2010 ; (40).

qui l'existence d'incertitudes autour d'un risque doit au contraire conduire à prendre certaines décisions, ne serait-ce que celle qui consiste à développer la recherche pour tenter de lever ces incertitudes. En ce qui concerne le problème des radiofréquences, la direction de l'Afsset s'est progressivement placée dans cette optique, s'inscrivant dans ce qu'on pourrait appeler l'« esprit » de la précaution. C'est ce qui l'a conduite dans son avis final à faire état des incertitudes, à encourager la poursuite des recherches et à recommander une certaine vigilance à l'égard de ce dossier. Certains membres du groupe ne partageaient pas cette appréhension de l'incertitude. Ils n'adhéraient pas à cette conception de l'expertise qui, parce que la visée est de protéger la santé publique, peut conduire à *ne pas traiter symétriquement* certaines études et, en l'occurrence, à accorder plus d'importance à des études qui, même quand elles étaient inférieures en nombre et

posaient certaines questions méthodologiques, comportaient des signaux d'alerte.

C'est sans doute cette « politique de l'expertise » qui aurait dû être explicitée par la direction de l'Agence et qui devrait être explicitée, de manière générale, par tout commanditaire. Une telle clarification permettrait non seulement d'établir certains critères pour la composition d'un comité d'experts, mais elle serait surtout l'occasion de nouer préalablement un contrat moral avec les scientifiques ainsi placés en situation d'expertise. ■

Remerciements et autres mentions

Je remercie Benoit Vergriette, de l'Anses, qui a suggéré et rendu possible ce retour d'expérience, ainsi que les deux relecteurs de la revue pour leurs commentaires.

Liens d'intérêts : aucun. ■

Références

1. Afsset. *Mise à jour de l'expertise relative aux radiofréquences. Rapport d'expertise collective*, 2009. Maisons-Alfort : Afsset, 2009.
2. Jasanoff S. Technologies of Humility : Citizen participation in governing science. *Minerva* 2003 ; 41 : 233-44.

3. Jasanoff S. Technologies of Humility. *Nature* 2007 ; 450 : 33.
4. Roqueplo P. *Entre savoir et décision, l'expertise scientifique*. Paris : Inra éditions, 1997.